PROVINCE DE LIEGE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PARTIE D - LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT FINAL

FEVRIER 2022

Atelier d'architecture DR(EA)²M
Place Communale, 28
6230 Pont-à-Celles

Table des matières

Introduction 4
1. Stratégie : 1 défi transversal, 5 enjeux et 16 objectifs 5
2. Description des objectifs de développement 6
2.1. Défi transversal : faire de l'engagement citoyen une des clefs du développement de la commune 6
2.2. Enjeu 1 : un territoire rural aménagé au bénéfice de tous 6
2.3. Enjeu 2 : le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants 9
2.4. Enjeu 3 : le développement d'une économie qui respecte le territoire 11
2.5. Enjeu 4 : la préservation et la valorisation des ressources naturelles 13
2.6. Enjeu 5 : le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle 16
3. Autres questions non reprises dans la stratégie 18

INTRODUCTION

Le présent rapport décrit la stratégie opérationnelle du PCDR qui a servi à définir les projets que la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) souhaite réaliser pour les 10 années à venir. L'élaboration de cette stratégie s'est déroulée en trois étapes.

Premièrement, une série de questionnements ont été identifiés sur base de l'analyse conjointe de la situation socio-économique du territoire de Wasseiges, des résultats de la participation de la population et d'une prise en compte de toutes les politiques et évolutions futures externes (Etat fédéral, Région, Union européenne, SRWT, marché privé, …) qui pourront avoir un impact sur Wasseiges. Ces questionnements sont autant de problématiques auxquelles la commune sera confrontée dans les années à venir. Le PCDR peut donc être un des outils utilisés pour y faire face.

La deuxième étape a constitué en un travail d'identification de tous les enjeux issus des questionnements susceptibles de pouvoir être traduits en objectifs du PCDR. Pour ce faire, plusieurs critères de sélection ont été utilisés :

- Le niveau d'adhésion à l'enjeu des trois groupes cibles du PCDR (politique, administration et citoyens) ;
- L'existence ou non d'autres outils/programmes permettant de répondre plus adéquatement à l'enjeu en question ;
- Le nombre d'idées de projets déjà proposées par enjeu ;

Enfin, une proposition de stratégie a été discutée et validée en CLDR. Cette stratégie définit également les effets multiplicateurs attendus ainsi que des indicateurs qui permettent de s'assurer de l'atteinte de résultats.

1. STRATEGIE : 1 DEFI TRANSVERSAL, 5 ENJEUX ET 16 OBJECTIFS

<table>
<tr><th colspan="5">Défi transversal : Faire de l’engagement citoyen une des clefs du développement de la commune</th></tr>
<tr><th><u>Enjeu 1</u>
Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous</th><th><u>Enjeu 2</u>
Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants</th><th><u>Enjeu 3</u>
Le développement d’une économie qui respecte les spécificités du territoire</th><th><u>Enjeu 4</u>
La préservation et la valorisation des ressources naturelles</th><th><u>Enjeu 5</u>
Le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle</th></tr>
<tr><td><u>Objectif 1 :</u> gérer le territoire pour en conserver l’identité rurale</td><td><u>Objectif 5 :</u> consolider l’offre en services aux citoyens</td><td><u>Objectif 8 :</u> soutenir et promouvoir l’entreprenariat local et durable</td><td><u>Objectif 10 :</u> restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité</td><td><u>Objectif 14 :</u> renforcer les liaisons vers les pôles voisins</td></tr>
<tr><td><u>Objectif 2 :</u> améliorer l’offre en infrastructures et équipements collectifs</td><td><u>Objectif 6 :</u> renouveler la communication communale</td><td rowspan="3"><u>Objectif 9 :</u> encourager la diversification agricole</td><td><u>Objectif 11 :</u> élaborer un plan d’actions en faveur du climat</td><td><u>Objectif 15 :</u> aménager un réseau modes doux dans et entre les villages en sécurisant les points noirs routiers</td></tr>
<tr><td><u>Objectif 3 :</u> diversifier et optimiser l’offre en logements</td><td rowspan="2"><u>Objectif 7 :</u> favoriser les dynamiques de cohésion sociale</td><td><u>Objectif 12 :</u> être proactif en matière d’épuration des eaux</td><td rowspan="2"><u>Objectif 16 :</u> anticiper la révolution technologique dans la mobilité</td></tr>
<tr><td><u>Objectif 4 :</u> valoriser le patrimoine local</td><td><u>Objectif 13 :</u> réduire les déchets et les pollutions</td></tr>
</table>

2. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

2.1. Défi transversal : faire de l'engagement citoyen une des clefs du développement de la commune

Un constat récurrent a été fait tout au long du travail de caractérisation des atouts et faiblesses de la commune et des rencontres des personnes ressources : les moyens de la commune sont limités. Aussi bien financiers puisque la commune dispose de moyens propres et en subsides proportionnels à son nombre d'habitants (Wasseiges est la 15ème commune sur 262 la moins peuplée de Wallonie) et qu'elle n'a pas, comme d'autres communes, de rentrées récurrentes importantes (vente de bois, loyers immobiliers, taxes sur grosses entreprises, …). Mais également en moyens humains puisqu'elle ne bénéficie que du nombre minimum d'échevins (4) prévu par la loi et ne peut engager que 10 employés administratifs. Ce qui a un impact sur les moyens financiers puisque de plus en plus les ressources financières supplémentaires d'une commune viennent d'une participation à des appels à projets publics ou privés qui demandent du temps. En outre, l'engagement dans le bénévolat semble s'essouffler à Wasseiges aussi bien dans les clubs sportifs que dans le secteur culturel ou dans les associations.

Cependant, depuis une dizaine d'années le développement de projets via l'initiative citoyenne prend une tournure de plus en plus élargie, professionnelle et structurée. Il existe désormais des centaines de projets locaux qui sont autant d'exemples inspirants et des dizaines de structures d'accompagnement et de financement (réseaux, groupements, fonds, plateformes de crowfounding, invests, banque, organismes de crédit, …) qui facilitent leur émergence, leur développement et leur pérennité.

Cette dynamique citoyenne collaborative peut prendre des formes diverses (asbl, coopératives, association de fait, …) et est en développement partout en Wallonie. Ce mode d'engagement qui est une tierce voie par rapport aux initiatives publiques et privées vise l'autogestion locale de biens « communs » et est principalement active dans l'énergie (éoliennes citoyennes, réseaux de chaleur, groupements d'achat), l'alimentation (coopératives, GAC, épiceries, jardins partagés, …), la mobilité (co-voiturage, atelier de réparation, coursier à vélo, …), le logement (habitat groupé, logement kangourou, community land trust, …) et les services (SEL, Repair café, …). A Wasseiges, la commune a ainsi fait appel à la coopérative citoyenne coopeos pour l'installation d'une nouvelle chaudière biomasse.

A l'image de cette dernière initiative, ce nouveau levier de développement pourrait permettre au PCDR de Wasseiges de passer outre cette problématique de moyens et de rendre tous les projets proposés réalisables. Il conviendrait alors d'identifier le cadre et/ou la structure à mettre en place pour favoriser un nouvel engagement humain des citoyens et enfin le(s) outil(s) à développer pour favoriser/permettre le financement citoyen en tout ou en partie des divers projets.

2.2. Enjeu 1 : un territoire rural aménagé au bénéfice de tous

Ce défi regroupe les objectifs permettant de développer le territoire de Wasseiges au travers des politiques d'aménagement du territoire, de logement, d'infrastructures, d'équipement et de patrimoine en soulignant deux priorités : qu'elles garantissent le maintien de l'identité rurale du territoire et qu'elles se fassent au bénéfice de tous les habitants.

2.2.1. Objectif 1 : gérer le territoire pour en conserver l'identité rurale

Question posée à la CLDR :

- Question 1 : « Aménager le territoire de manière durable et réfléchie ? » ;

En dehors des outils dont la réalisation est obligatoire (Schéma d'Aménagement Local, permis d'urbanisation, permis d'urbanisme et permis d'environnement) pour le lotissement d'un terrain, la construction d'un bâtiment ou l'exploitation d'une activité et qui nécessitent déjà une procédure d'enquête publique (et parfois d'étude d'incidences) via laquelle le citoyen est informé et peut émettre ses avis, la commune de Wasseiges ne dispose pas d'outils globaux d'aménagement du territoire (SDC, GCU, CCATM). C'est un constat ressorti du diagnostic socio-économique et qui a été également pointé lors des réunions villageoises. Durant ces réunions, les deux éléments principaux à l'origine de cet objectif étaient d'une part, la possibilité de disposer d'un outil de contrôle sur l'établissement d'installations d'élevage agricole hors-sol et d'autre part, de fournir à l'administration communale un outil permettant de motiver plus précisément les différentes demandes de permis.

Cet objectif vise à identifier les meilleurs outils à mettre en place et/ou les procédures existantes à améliorer afin de garantir le maintien de l'identité rurale de la commune

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Amélioration de l'information envers le citoyen ;
- Meilleure intégration des projets dans leur environnement ;
- Simplification et optimalisation du travail des employés communaux ;

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Nombre d'outils d'aménagement du territoire = au moins 1 à l'échelle communale ;
- Nombre de permis octroyés = égal à la moyenne annuelle de croissance des ménages prévue par l'IWEPS ;
- Nombre de réclamations lors des enquêtes publiques = réduction annuelle de 10% par rapport à l'année précédente ;

2.2.2. Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs

Question posée à la CLDR :

- Question 5 : « Renouveler/rénover les infrastructures communales existantes ? » ;
- Question 14 : « Renfort/création d'une nouvelle infrastructure culturelle/sportive publique/privée ? » ;

La commune de Wasseiges dispose de quatre salles pour l'organisation d'activités culturelles et sportives. Ces salles présentent cependant plusieurs désavantages : taille limitée, disposition parfois mal adaptée (salle de l'école d'Ambresin), état qui nécessite une rénovation lourde (salle Al'Torette), calendrier de location chargé, propriété non communale. Deux autres salles privées sont également disponibles : le chalet D'Ambresin d'une capacité de 20-30 personnes et la ferme de la Dîme d'une capacité de 200-250 personnes. Le club de foot dispose également d'une buvette. L'offre globale est donc limitée, pas toujours adaptée et pour certaines salles, avec un besoin de rénovation. Enfin, il n'y a pas de grande salle polyvalente permettant d'accueillir du sport en salle (badminton, volley, basket, mini-foot, …).

A côté des salles, le diagnostic partagé a également identifié que plusieurs locaux de l'administration ne présentaient pas une disposition optimale : accès PMR difficile au CPAS et à la bibliothèque, accueil peu confidentiel et étroitesse des locaux à l'administration communale, atelier communal à rénover, agrandissement nécessaire pour l'accueil extra-scolaire, ...

L'objectif vise donc améliorer qualitativement et quantitativement les locaux de l'administration communale ainsi que la capacité d'accueil pour toutes les activités sociales, culturelles et sportives.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Dynamiser l'offre culturelle, sportive et associative.
- Relocaliser sur la commune des activités délocalisées par manque d'infrastructures ;

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Nombre d'activités annuelles organisées = croissance annuelle de 2%.
- Nombre de disciplines sportive proposées sur la commune = 1 nouvelle discipline offerte chaque année.
- Capacité d'accueil des salles communales = augmentation de 20% de la capacité d'ici 2030.

2.2.3. Objectif 3 : diversifier et optimiser l'offre en logements

Question posée à la CLDR :

- Question 2 : « Poursuivre le développement de logements publics ? » ;
- Question 3 : « Optimiser le plan Habitat Permanent ? » ;

Même si le diagnostic et les réunions de consultation n'ont pas révélé de manques importants dans l'offre en logements publics sur la commune, quelques améliorations ont été pointées dont l'adaptation/construction d'un logement adapté aux PMR.

La construction de logements publics (moyens, tremplins ou normaux) pourrait également être une réalisation connexe d'un projet global comme la construction d'une maison de village, d'une maison multiservice ou d'un atelier rural etc.

En outre, deux zones résidentielles du territoire communal sont repris dans le Plan Habitat Permanent de la région wallonne. Cela concernait 68 ménages au 31/12/2017 soit 1,4% de la totalité des ménages wallons touchés par ce plan. Par rapport à d'autres communes qui doivent gérer jusqu'à 1000 ménages, cette problématique n'est pas prégnante pour Wasseiges mais d'une part, il s'agit des deux seuls parcs wallons localisés au nord du sillon Sambre et Meuse et, d'autre part, les résidents sont confrontés à des problématiques qui touchent à la salubrité publique (égouttage, ramassage des immondices, alimentation en eau, … qui font souvent défaut).

La commune de Wasseiges a déjà entamé plusieurs démarches pour améliorer la situation (acquisition et rénovation des voiries) et prévoit d'autres actions dans le futur qui pourront notamment prendre place au sein de ce PCDR.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Plus grande diversité des publics touchés.
- Amélioration de la qualité des logements.
- Amélioration de la qualité des aménagements dans les domaines.
- Réduction des problématiques de salubrité.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Nombre de logements publics par type = croissance de 5% d'ici 2030.
- Nombre de ménages résidants dans les domaines = stabilisation.
- Nombre de plaintes d'insalubrité déposées à la commune = réduction annuelle de 10%.

2.2.4. Objectif 4 : valoriser le patrimoine local

Question posée à la CLDR :

- Question 15 : « Le tourisme est-il un réel enjeu à Wasseiges ? » ;

Le diagnostic socio-économique et les séances d'info-consultations n'ont pas identifié à Wasseiges un potentiel important en termes touristiques. Sites majeurs, patrimoine exceptionnel, attractions phares sont en effet absents du territoire. Deux axes peuvent cependant être travaillés pour permettre le développement du tourisme diffus : les balades et le petit patrimoine. Les balades constituent un des sept axes sur lesquels le GAL Meuse@Campagne a décidé de concentrer ses moyens. Par ailleurs, les objectifs décrits ci-dessous dans la partie mobilité traiteront spécifiquement de la mobilité douce (sentiers, RAVeL, …) qui pourront faire écho aux projets du GAL.

Le présent objectif vise donc à se concentrer sur le petit patrimoine en identifiant via un inventaire de terrain les actions qui pourraient être entreprises pour le sauvegarder, le rénover et le mettre en valeur. Il pourrait également s'agir de faire un inventaire des chemins ruraux et de lister des actions pour permettre de maintenir leur identité et usage rural.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Développement du tourisme d'un jour.
- Redécouverte du patrimoine local par les citoyens
- Organisation de chantiers participatifs avec les écoles et les citoyens

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Etat et nombre d'éléments du petit patrimoine inventoriés = rédaction et mise à jour annuelle ;
- Nombre d'éléments du petite patrimoine restaurés / mis en valeur = 1 élément du petit patrimoine restauré tous les 3 ans ;

2.3. Enjeu 2 : le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants

Cet enjeu regroupe les objectifs permettant de développer et renforcer la cohésion sociale entre les habitants de la commune. Cela concerne les services, la culture, le sport, les associations, le loisir mais également la santé, le bien être et la citoyenneté. Toutes ces politiques pouvant être renforcées et dynamisées via la communication communale.

2.3.1. Objectif 5 : consolider l'offre en services aux citoyens

Question posée à la CLDR :

- Question 4 : « comment pérenniser les services ? » ;

Cet objectif vise à faire face à plusieurs défis auquel Wasseiges sera confronté à l'avenir et à répondre à de nombreuses idées de projets évoquées durant les consultations de la population.

D'une part, la numérisation en cours de l'économie va amplifier le phénomène de disparition des services physiques. Banques, postes mais aussi désormais pharmacies, médiathèques, bibliothèques ou encore mutuelles voient leur offre « physique » réduite ou supprimée au profit de services en ligne. Le service physique, quand il est encore offert, est alors relocalisé au sein d'un pôle sectoriel important dans une grande ville ou un grand complexe commercial. Avec un minimum de services encore présents sur son territoire, Wasseiges pourrait voir certains de ceux-

ci définitivement fermer (exemple de la poste dont les horaires sont réduits à deux heures par jour uniquement en semaine).

D'autre part, plusieurs points d'attention ont régulièrement été évoqués lors des réunions villageoises : l'absence de service dans les villages, le manque d'une grande salle polyvalente, l'éloignement du poste médical de garde, le manque de médecins, le déficit de vision globale et de coordination dans l'offre scolaire, …

En parallèle à ces questions, les consultations de la population ont mis en avant des demandes pour élargir l'offre avec de nouveaux services comme la mise en place de rangs scolaires, le lancement d'un SEL, la création d'une plateforme de co-voiturage, le développement d'un système d'achat groupé, la mise à disposition d'une voiture partagée, la relance un comité des jeunes, …

L'objectif est donc double :

1. Garantir pour le futur, une même diversité et qualité de services en anticipant la disparition de certains d'entre eux et en améliorant la gestion des autres ;

2. Examiner un élargissement de l'offre en services en veillant à une bonne complémentarité avec les services et les infrastructures existants.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Renforcement de la solidarité et de la citoyenneté ;
- Réduction du sentiment d'insécurité ;

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Nombre de services présents dans la commune = maintien à minima, du nombre actuel (2022) .
- Diversité de services proposés = croissance de 1 nouveau service par an.
- Nombre de jours et d'heures d'ouverture des services = maintien à minima des jours et heures actuelles (2022).

2.3.2. Objectif 6 : renouveler la communication communale

Question posée à la CLDR :

- Question 8 : « La communication est-elle à optimiser ? » ;

Lors des réunions de consultation villageoise, il a plusieurs fois été identifié que la communication vers la population n'était pas optimale. En effet, avec l'émergence des réseaux sociaux, l'accès à l'information a été bouleversé tant en termes de canaux que de rapidité et de qualité. Il n'est donc pas surprenant que le citoyen puisse percevoir un manque de communication si celle-ci n'a pas été adaptée suite à ces évolutions.

L'objectif vise donc à améliorer la communication vers le citoyen en identifiant parmi tous les canaux d'information désormais disponibles le(s) meilleure(s) moyen(s) d'assurer un bon transfert de l'information (bulletin communal, site web, réseaux sociaux, valves à l'administration, toutes-boites, panneaux d'affichage public, courriers, presse locale, …).

A côté d'un travail sur les outils de communication, une réflexion pourrait être menée sur la coordination de l'ensemble de l'information communiquée vers le citoyen afin que celle-ci puisse intégrer facilement les informations venant de tous les acteurs de la commune offrant un service aux citoyens (administration, écoles, associations, clubs de sport, …).

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Développement des activités culturelles et sportives ;
- Meilleure implication et investissement citoyen.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Nombre d'outils de communication modernisés = modernisation de l'ensemble des outils d'ici 2030.

2.3.3. Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale

Question posée à la CLDR :

- Question 6 : « Davantage de soutien aux initiatives locales ? » ;
- Question 9 : « Plus de participation et/ou dynamique coopérative ? » ;

Wasseiges possède une vie associative intéressante et diversifiée. Il y a ainsi une vingtaine d'associations et comités actifs sur la commune. Cependant, il ressort des consultations villageoises qu'un certain essoufflement de la dynamique citoyenne gagne du terrain et plusieurs remarques récurrentes ont été formulées : peur de la responsabilité financière, manque de moyens disponibles, arrêt récurrent du club des jeunes, recours toujours aux mêmes bénévoles, faible qualité des infrastructures…

L'objectif est donc de soutenir la vie associative en apportant une attention particulière à la création et au développement d'activités dans les villages qui en ont le moins. Il s'agit aussi d'identifier quelles ressources, outils et compétences pourraient être mutualisées entre toutes les associations afin de pouvoir alléger la charge administrative ou rendre plus efficientes certaines de leurs tâches pour ainsi, en garantir leur dynamisme. Enfin, il convient d'éveiller les élus et la population aux nouvelles formes de dynamique citoyenne dans le but d'augmenter via des structures tierces, les ressources humaines et financières indirectes.

Cet objectif devra se réaliser en lien étroit avec le Plan de Cohésion Sociale dont dispose déjà la commune et qui encadre de nombreuses activités de cohésion sociale. Ce PCS soutient et accompagne des activités aussi bien proposées par les pouvoirs publics que par les citoyens.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Augmentation des ressources financières et humaines indirectes de la commune.
- Implication citoyenne dans la vie locale.
- Augmentation de la cohésion sociale.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Nombre de dynamiques citoyennes = croissance de 1 dynamique citoyenne chaque année.
- Nombre de bénévoles engagés dans des activités = croissance de 5% annuel.

2.4. Enjeu 3 : le développement d'une économie qui respecte le territoire

Cet enjeu comprend deux objectifs qui visent au développement d'une activité économique locale adaptée aux caractéristiques du territoire de Wasseiges. Le territoire ne dispose en effet ni de ressources primaires importantes ni d'une accessibilité routière de premier ordre qui lui permettraient de développer de grosses industries ou de grands parcs d'activité. Par contre, indépendants, PME, TPE, artisans et commerçants participent à la vie économique wasseigeoise, créent des emplois et fournissent des biens et services locaux. Aides, infrastructures, animations, communications pourraient être autant de moyens pour les soutenir et les développer.

Mais ce n'est pas suffisant. De nombreuses études ont démontrés que les territoires disposant d'un environnement, d'un cadre de vie et de services de qualité, d'une proximité avec des centres urbains actifs et d'une dynamique sociale positive sont des territoires ayant de bons indicateurs de développement (niveau d'éducation, qualité de vie, moyenne des revenus, …), même avec un faible PIB (c'est-à-dire peu d'acitivité productive). Ce sont ces éléments qui attirent et maintiennent des ménages avec un pouvoir d'achat qui, indirectement soutiennent les entrepreneurs, commerçants et artisans locaux en leur achetant biens et services.

Pour soutenir son activité économique, Wasseiges devrait donc tout autant mettre en place des outils et infrastructures dédiés aux entrepreneurs, commerçants et indépendants que protéger et développer le cadre de vie et environnemental pour maintenir et attirer les résidents-chalands. Enjeux 3 et 4 ont donc des liens évidents.

2.4.1. Objectif 8 : soutenir l'entreprenariat local

Question posée à la CLDR :

- Question 13 : « Développement économique = économie de la résidence ? » ;
- Question 11 : « Soutenir les artisans et Horeca de qualité ? » ;

Le paysage économique wasseigeois est constitué de petites entreprises, d'indépendants et d'artisans. Ils ne disposent cependant pas toujours d'espaces et d'infrastructures pour étendre leur activité ou les réaliser dans des conditions optimales de travail, de sécurité et de réduction des nuisances éventuelles.

Par ailleurs, le diagnostic a montré que Wasseiges manquait d'artisans dans les métiers de bouche et dans la restauration. Une nouvelle dynamique catalysant ce savoir-faire pourrait notamment voir le jour en passant par le soutien aux agriculteurs.

L'objectif vise à identifier d'une part, les infrastructures nécessaires sur base des besoins de ces deux publics cibles : atelier rural, co-working agricole, hall relais, mini parc d'activité, etc. et, d'autre part, les actions à mener pour attirer, accompagner et soutenir des artisans du secteur Horeca.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Augmentation du nombre de résidents travaillant dans la commune.
- Développement d'une économie circulaire.
- Augmentation de la cohésion sociale ;
- Augmentation de la renommée de la commune.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Evolution du nombre d'entreprises locales = croissance de 5% annuel ;
- Evolution du nombre d'indépendants = croissance de 5% annuel ;
- Evolution du nombre d'activités Horeca et de commerces alimentaires = croissance de 5% annuel ;
- Evolution du nombre d'agriculteurs = inversion de la courbe de décroissance d'ici 2030 ;
- Evolution de la diversité commerciale = croissance de 5% annuel.

2.4.2. Objectif 9 : encourager la diversification agricole

Question posée à la CLDR :

- Question 12 : « Une diversification agricole à encourager ? » ;

Etant donné l'excellente qualité des terres, l'activité agricole est encore bien présente à Wasseiges. Cette activité est une garante du cadre rural relevé par les habitants lors des consultations villageoises. Elle est bien sûr surtout orientée vers les grandes cultures mais on trouve encore des exploitations d'élevage laitier et viandeux. La diversification est cependant assez faible par rapport à ce qu'on peut rencontrer dans d'autres communes.

Cet objectif vise donc à soutenir l'agriculture en informant sur les bonnes pratiques et en offrant un support administratif, logistique ou de mise en réseau aux entrepreneurs qui souhaiteraient entamer un projet de diversification. Le PCDR peut également apporter une aide au niveau de la visibilité et en matière d'infrastructure (halle, locaux polyvalents, atelier rural, hall relais)

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Redéploiement d'une activité agricole en circuit-court.
- Redéploiement d'un maillage écologique.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Evolution du nombre d'agriculteurs = inversion de la courbe de décroissance d'ici 2030 ;
- Evolution du nombre de produits locaux = croissance annuelle de 5%.
- Nombre de projets de diversification = 1 nouveau projet chaque année.

2.5. Enjeu 4 : la préservation et la valorisation des ressources naturelles

Ce défi regroupe quatre objectifs qui visent à préserver, valoriser et développer le milieu naturel à Wasseiges. Cela concerne aussi bien la faune, la flore, les écosystèmes, l'air, l'eau, le sol que le bruit et les pollutions diverses.

2.5.1. Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité

Question posée à la CLDR :

- Question 16 : « Biodiversité, 1er enjeu à Wasseiges ? » ;

Massivement utilisé pour l'agriculture grâce à ses bonnes terres, le territoire wasseigeois en a quelque peu souffert au niveau du maillage écologique puisqu'il ne reste plus beaucoup d'espaces dédiés à la nature (bocage, bois, haies, …). A part quelques parcelles boisées au sein des plateaux agricoles, les derniers espaces végétalisés se situent le long des ruisseaux et dans les jardins des habitations.

La commune et d'autres acteurs (GAL, DAFOR, Contrat rivière) mettent bien en œuvre depuis plusieurs années des actions visant à améliorer la biodiversité : plantations d'arbres et haies, fauchage tardif, aménagement de zones naturelles, etc. et qui ont eu comme effet de conserver et protéger ce qui était encore existant. Mais la situation mérite qu'on réintègre un maillage écologique dans la commune.

L'objectif vise donc à développer la biodiversité et le paysage en reconstituant les trames vertes, bleues et brunes. Cela passera via des actions menées auprès des habitants (sensibilisation aux produits phyto, journées de l'arbre, formation au compostage, journée des jardins ouverts …), par des actions menées sur des propriétés publiques (création de réserves, plantations, désherbage écologique, visites pédagogiques, grand nettoyage de printemps, parcours biodiversité, …) et inévitablement via un dialogue avec les agriculteurs qui sont de plus en plus nombreux à mettre en place des pratiques respectueuses de la nature (nouvelles pratiques culturales, reconversion au bio, plantations de haies participant à la restauration des paysages bocagers, entretien des zones naturelles existantes, développement de nouveaux refuges ou de liaisons pour la biodiversité).

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Amélioration du cadre de vie
- Nouveau dialogue entre agriculteurs et citoyens

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Evolution de la surface dédiée aux espaces verts et protégés = 1ha en plus chaque année.
- Nombre de réserves et d'espaces ayant un statut de protection = 2 espaces en plus d'ici 2030.
- Evolution du nombre d'espèces végétales plantées = 100m² plantés en plus chaque année ;
- Evolution du nombre d'espèces animales, notamment les oiseaux = 1 nouvelle espèce observée en plus chaque année.

2.5.2. Objectif 11 : Soutenir le développement du plan d'actions en faveur du climat

Question posée à la CLDR :

- Question 9 : « Faut-il soutenir le plan climat local ? » ;

Au vu des enjeux climatiques actuels, il devient nécessaire de densifier à tous les niveaux de pouvoir des actions en faveur d'une réduction de notre empreinte carbone. A Wasseiges, plusieurs actions ont été déjà été entreprises (souscription à POLLEC 3 et « 31 communes au soleil », installation de panneaux photovoltaïques, remplacement d'une chaudière mazout par une biomasse, remplacement prévu de l'éclairage public par des LEDs, ….). La commune de Wasseiges est récemment entrée dans le programme d'investissement PAEDC (Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat).

Des initiatives existent également aux niveaux privé et citoyen (parcs éoliens en projet, installation de panneaux solaires, …) mais en comparaison avec d'autres communes où l'on observe une réelle dynamique sur ce thème, Wasseiges souffre quelque peu d'un manque d'initiatives.

L'objectif de ce plan est donc bien sûr de dresser un catalogue et une programmation des actions en faveur du climat qui pourraient être menées par et sur Wasseiges mais aussi et surtout d'initier une dynamique collective et citoyenne en capitalisant sur toutes les expériences positives réalisées dans d'autres communes.

A noter que le GAL Meuse@Campagne pourra apporter un accompagnement puisqu'un de ses sept axes est la transition énergétique.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Lancement d'une dynamique citoyenne autour du climat.
- Développement de filières énergiques en économie circulaire.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Evolution de l'empreinte carbone de la commune = réduction de 50% d'ici 2030 et neutralité carbone d'ici 2050.
- Nombre d'installations locales productrices d'énergie = au moins 20 nouvelles installations par an.
- Evolution du parc automobile à moteurs à combustion = réduction annuelle de 10% .

2.5.3. Objectif 12 : être proactif en matière d'épuration des eaux

Question posée à la CLDR :

- Question 17 : « Une stratégie pour la gestion des eaux ? » ;

C'est une des particularités de Wasseiges, la plus grande partie du territoire urbanisé se trouve en régime d'assainissement autonome. Il en résulte que la majorité des citoyens sont responsables de l'épuration de leurs eaux usées. Cette obligation vaut d'office pour toutes les nouvelles habitations qui doivent prévoir ce traitement dans leur demande de permis. Pour les habitations existantes, la situation est plus compliquée et nombre d'entre elles rejettent leurs eaux dans les eaux de surface.

L'amélioration de la qualité des eaux de surface est un enjeu essentiel pour améliorer la biodiversité. Cela passe bien sûr par un changement des pratiques agricoles mais aussi et surtout à Wasseiges par une épuration des eaux usées des villageois. D'autres problématiques liées à la gestion des eaux sont aussi à inclure dans la réflexion comme les eaux de ruissellement (coulées boueuses), la protection des nappes phréatiques (utilisation de pesticides, nitrates ou produits d'entretiens chimiques). Les comportements individuels sont notamment importants dans cette thématique (utilisation ou non de produits d'entretien naturels)

L'objectif vise donc à établir une stratégie pour gérer les eaux, tant pluviales qu'usées et surtout à identifier des solutions techniquement et financièrement acceptables pour les citoyens.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Réduction de la consommation en eau potable
- Valorisation paysagère et écologique des ruisseaux et gestion des nappes phréatiques

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Evolution du nombre de points noirs au contrat rivière = réduction de 5% chaque année.
- Evolution de l'indice de qualité des cours d'eau = doublement du nombre d'indice « bon » d'ici 2030.
- Evolution du nombre d'espèces végétales et animales, notamment les oiseaux = 1 nouvelle espèce observée en plus chaque année.

2.5.4. Objectif 13 : réduire les déchets et pollutions

Question posée à la CLDR :

- Question 18 : « Vers le zéro déchet ? » ;

Le Wallon est un des leadeurs européens du tri des déchets. Via les collectes sélectives en porte à porte et la présence de recyparks dans toutes les communes, le citoyen dispose d'une belle infrastructure pour garantir un bon tri des déchets. Les statistiques montrent que le citoyen wasseigeois est plutôt bon élève par rapport à la moyenne wallonne mais les chiffres de production de déchets par habitant repartent à la hausse.

Par ailleurs, suite à la présentation du projet de stratégie faite à la CLDR, ses membres ont souhaité rajouter un objectif traitant des pollutions puisque le territoire est soumis à diverses pollutions (bruit routier, pesticides, …) qui ont un impact sur la qualité de vie, le maillage écologique et la santé humaine. L'objectif est donc double :

1) Réduire la quantité de déchets produite. Il pourra compter sur la dynamique actuelle de projets « zéro déchets » qui se développent un peu partout en Wallonie (épiceries vrac, repair café, ressourceries) et qui favorisent la sensibilisation et proposent des actions très concrètes ainsi que des conseils pour y arriver. Cela devra démarrer par une campagne de sensibilisation et de motivation des citoyens car le PCS a voulu lancer un repair café mais qui n'a pas reçu d'écho auprès des citoyens.

2) Appréhender la notion de pollution via une stratégie de dialogue entre les acteurs concernés ;

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Développement des commerces locaux.
- Amélioration des indices de santé humaine

- Amélioration de la qualité de vie
- Renforcement de la diversification agricole

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Evolution de la quantité de déchets par habitants = réduction annuelle de 10kg ;.
- Evolution du nombre de produits vendus en vrac = augmentation annuelle de 10%.
- Evolution de la quantité de pesticides dans les eaux de surface = réduction annuelle de 10%.
- Evolution du nombre et de la surface des zones tampons = 100m² créés en plus chaque année ;

2.6. Enjeu 5 : le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle

Cet enjeu regroupe trois objectifs traitant de la mobilité et qui mettent l'accent sur les liaisons modes doux, les points noirs routiers et la mobilité du futur

2.6.1. Objectif 14 : Renforcer les liaisons cyclables vers les pôles voisins

Question posée à la CLDR :

- Question 19 : « Des liaisons vers les pôles voisins sont-elles à renforcer ? » ;

Wasseiges est une petite commune en taille et en nombre d'habitants. Elle ne dispose donc pas de tous les services que peut offrir une grosse commune (commerces de biens non courants, académie, piscine, complexe sportif, salle de concert, …). Nombres de citoyens se rendent donc quotidiennement à Hannut, Eghezée ou Burdinne pour leurs achats ou leurs activités.

Il est bien entendu que Wasseiges va travailler à augmenter sur son territoire son offre en services et commerces mais celle-ci restera toujours limitée et les habitants continueront donc à interagir avec les villes et bourgs voisins.

L'objectif vise donc à créer des liaisons modes doux sécurisées et structurantes vers ces pôles.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Réduction du trafic automobile.
- Lutte contre le réchauffement climatique

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Nombre de pistes cyclables sécurisées = 3km en plus aménagés chaque année.
- Nombre de cyclistes quotidiens = croissance annuelle de 10%.

2.6.2. Objectif 15 : aménager un réseau modes doux dans et entre les villages en sécurisant les points noirs routiers

Question posée à la CLDR :

- Question 21 : « Un maillage modes doux intervillage performant ? » ;

En plus de liaisons cyclables structurantes vers les pôles voisins, les quatre villages de l'entité pourraient être reliés par un réseau d'aménagements cyclables sécurisées et structurantes. Ceci permettrait de favoriser les circulations en modes actifs (et donc de réduire la charge de trafic automobile) notamment pour se rendre au centre de Wasseiges qui concentre les commerces et services. Des sentiers, chemins ruraux et anciennes voies vicinales existent qui pourraient en faciliter la mise en œuvre.

L'objectif est donc d'identifier les différents tronçons aménageables, d'en étudier leur faisabilité technique et ensuite, d'en programmer leur réalisation. Les aménagements pourront également concerner la création/rénovation de voies existantes ainsi que des travaux de sécurisation, de signalisation ou encore d'éclairage. Ces aménagements seront également mis à profit pour résoudre des problématiques de points noirs routiers complémentaires aux réseaux modes doux. Notamment aux entrées de villages et aux abords des équipements et écoles.

L'objectif pourra aussi viser l'aménagement ou la réouverture de sentiers au sein des villages afin de favoriser et sécuriser la circulation des piétons. Un lien sera fait avec les objectifs de développer le maillage vert et de mettre en valeur le patrimoine.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Amélioration de la qualité de vie
- Augmentation du nombre d'usagers lents
- Réduction du trafic automobile.
- Lutte contre le réchauffement climatique

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Nombre de trottoirs et sentiers sécurisés = 300m sécurisés en plus chaque année.
- Nombre d'enfants allant à l'école à pied et/ou en vélo = = croissance annuelle de 10% ;
- Nombre de personnes allant à l'administration en modes actifs = croissance de 10%/an ;
- Evolution du nombre d'accidents de la route = réduction annuelle de 10%.
- Evolution du nombre d'usagers lents = croissance annuelle de 10%.

2.6.3. Objectif 16 : Anticiper la révolution technologique dans la mobilité

Question posée à la CLDR :

- Question 20 : « Anticiper la révolution future ? »

Le secteur de la mobilité est en pleine ébullition et les innovations technologiques que l'on qualifiait de futuristes il y a encore quelques années se mettent en place à une vitesse fulgurante. Tous les constructeurs travaillent sur de nouvelles motorisations (électrique, hydrogène, hybride, …), les tests de véhicules autonomes se multiplient sur le territoire, l'apparition des trottinettes électriques en libre-service a été d'une rapidité déconcertante, opérateurs IT et constructeurs multiplient les collaborations en vue du traitement des big data, … Au niveau local, des opérateurs ont déjà intégré cette mue. Ainsi les TEC qui viennent de se restructurer complètement ont dans leur vision « mobilité 2030 » décidé que la desserte des zones rurales s'appuierait sur des lignes de bus structurantes alimentées par des lignes locales. Notons aussi l'apparition d'une nouvelle ligne express Waremme-Namur dont les arrêts les plus proches de Wasseiges seront Avin et Burdinne. Cette révolution modifiera donc complètement la manière de penser et d'organiser la mobilité dans les zones rurales.

Il semble donc nécessaire que Wasseiges s'interroge dans un premier temps sur les conséquences de cette révolution sur son territoire et d'ensuite identifier les pistes et actions à mettre en place afin de ne pas être pris au dépourvu vu la rapidité avec laquelle ces changements risquent de survenir.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- Meilleure attractivité résidentielle.
- Réduction du nombre de véhicules sur les routes
- Libération de place dans l'espace public pour les vélos et piétons

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- Evolution de la charge de trafic = inversion de la courbe de croissance d'ici 2030 ;
- Evolution du parc automobile = inversion de la courbe de croissance d'ici 2030.

3. AUTRES QUESTIONS NON REPRISES DANS LA STRATEGIE

Un autre enjeu a été identifié dans le diagnostic partagé mais après réflexions et discussions avec le Collège et la CLDR, il a été convenu de ne pas y apporter de réponse spécifique via le PCDR étant donné que d'autres actions et outils existent déjà par ailleurs pour y remédier :

- Enjeu 13 « Garantir une maîtrise des prix du foncier ». C'est une problématique rencontrée partout en Wallonie mais qui est surtout prégnante en Hesbaye où les terres sont d'excellente qualité. Cette envolée des prix du foncier rend donc très difficile l'accès à la terre pour les candidats néo-agriculteurs qui sont de plus en plus nombreux. Avec la refonte du bail à ferme, les communes et CPAS disposent désormais d'un cadre juridique dans lequel elles peuvent conditionner la location d'une terre en fonction de la qualité du projet candidat. On peut également noter l'existence de la coopérative Terre en Vue dont la mission est justement de faciliter l'accès à la terre pour les agriculteurs portant des projets de diversification respectueux de l'environnement.